

Mise en œuvre des Principes pour l'investissement responsable et rapport sur l'engagement – 2011

Pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

En tant qu'investisseur institutionnel, Gestion de Placements TD (GPTD) a le devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients. Dans ce rôle de fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur le rendement des portefeuilles à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et la période.

En 2008, GPTD a signé les Principes pour l'investissement responsable (PIR, les « Principes »). Les six Principes ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques de placement.

Selon le sixième Principe des PIR, les signataires s'engagent à rendre compte de leurs activités et de leurs progrès relativement à la mise en œuvre des Principes. Ci-après se trouve un résumé des mesures prises par GPTD pour mettre les Principes en pratique pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2011. Un rapport sur nos activités de 2010 et 2009 est fourni sur demande.

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

En avril 2009, GPTD a adopté une politique d'investissement durable, qui décrit sa façon d'aborder les questions ESG dans le cadre de son processus décisionnel. http://www.tdam.com/tdamcomupload/attachment_229.pdf

À la fin de 2009, nous avons finalisé notre matrice de durabilité exclusive qui nous aide à prendre des décisions de placement éclairées. Cette matrice est gérée à l'interne et s'appuie sur des données d'Asset4, la base de données la plus exhaustive qui soit, dans l'industrie, qui traite d'un contenu ESG transparent, objectif et vérifiable. En outre, nous faisons également appel aux services de courtiers traditionnels, qui proposent différents points de vue par l'entremise de leurs équipes ESG.

Notre matrice de durabilité nous permet de dresser un portrait de la gestion des questions ESG dans une société donnée, un critère d'évaluation supplémentaire à la disposition des gestionnaires de placements. Cela nous permet également de dégager les tendances qui affectent différentes régions et de cerner les leaders et les retardataires pour certaines initiatives, comme la diffusion de l'information sur le carbone ou l'utilisation de l'eau. GPTD intègre aussi à son portail de données des études ESG propres à chaque entreprise, ce qui lui permet de diffuser ces études à l'échelle de la société.

En 2011, l'équipe de GPTD a continué de produire, à l'intention de nos gestionnaires de portefeuille et analystes, les cotes ESG établies d'après notre matrice. Ces résultats donnent souvent lieu à des discussions en profondeur au sujet de sociétés qui font l'objet de nos placements. La matrice contribue à la réalisation de présentations sur les recherches effectuées à l'interne et facilite les délibérations au sujet des enjeux qui se rapportent à l'eau et à l'agriculture.

L'équipe de titres à revenu fixe de GPTD a toujours tenu compte des facteurs ESG dans ses processus de gestion des risques de crédit, et, au cours de l'année 2011, nous avons commencé à aborder de manière plus formelle la compréhension de ces facteurs et leur intégration à nos revues de crédit annuelles. L'augmentation de la sensibilisation a mené à des discussions et à des débats de fond lors des rencontres hebdomadaires du comité de

crédit, au sujet des risques éventuels à court et à long terme associés à ces facteurs, et de l'incidence qu'ils pourraient avoir sur les cotes de crédit internes de GPTD.

2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

Le fait de s'engager auprès de sociétés dans des contextes pertinents constitue un volet important de la propriété active. Nous nous concentrons sur les sociétés sur lesquelles nous pouvons avoir le plus d'effet possible et sur les questions que nous estimons être les facteurs déterminants de la valeur financière. Nous amenons les entreprises à tenir compte, s'il y a lieu, des questions ESG et nous participons à des initiatives d'engagement concertées. Nous privilégions des discussions continues confidentielles avec les entreprises plutôt que des entretiens dans les journaux ou d'autres médias publics. Par exemple, en 2011, nous avons consulté une société du secteur énergétique afin de mieux comprendre comment elle gérait une importante question environnementale et quels moyens elle mettait en œuvre pour mobiliser les actionnaires à l'égard de nouveaux projets.

Nous pouvons notamment faire fonction d'investisseur actif en votant par procuration aux assemblées des actionnaires. En 2011, en plus d'appuyer des propositions d'actionnaires qui portent sur un vaste éventail de questions de gouvernance, nous avons appuyé plus de 50 propositions d'actionnaires qui portaient sur des questions environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, elles comprenaient des propositions visant à obtenir la divulgation d'information sur les efforts consacrés à la réduction des risques liés à l'environnement, dont la diminution des déversements de pétrole des puits pétroliers en mer, les cendres de houille, l'utilisation du charbon, la fracturation hydraulique, les activités liées aux sables bitumineux, l'application des principes de durabilité à l'achat de papier, le recyclage des déchets, l'utilisation de bisphénol A, les effets des changements climatiques, ainsi qu'un rapport global sur le développement durable.

Nous avons remarqué que les propositions « E et S » que nous avons appuyées au cours des années précédentes, telle la préparation de rapports en matière de durabilité, ont diminué à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires, puisque de plus en plus d'entreprises communiquent régulièrement l'information requise. Nous avons aussi observé qu'elles sont remplacées par des propositions qui incitent au dépassement des règles actuelles de diffusion et ces propositions reçoivent davantage notre appui. Notamment, en 2011, nous avons continué de soutenir les propositions des actionnaires demandant aux sociétés d'établir une cible quantitative visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous avons également soutenu la proposition des actionnaires demandant que les conseils d'administration comprennent au moins un administrateur indépendant ayant une expertise dans le domaine de l'environnement. Des propositions environnementales et sociales que nous aurions appuyées sont souvent retirées par les proposant après discussion avec la direction.

3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Pour avoir une saine gestion du risque, les sociétés ouvertes doivent divulguer leurs renseignements de façon appropriée. Les lois sur les valeurs mobilières obligent les sociétés à divulguer les renseignements qu'elles estiment être pertinents pour un investisseur raisonnable hypothétique. Nous pouvons, à l'occasion, demander à une société de divulguer davantage de renseignements pour procéder à une évaluation plus approfondie des enjeux ESG.

GPTD participe également à des initiatives telles que le Carbon Disclosure Project (CDP) et le CDP Water Disclosure initiative (CDPW). L'objectif du CDP consiste à accélérer la découverte de solutions au problème des changements climatiques, en faisant en sorte que les décisions d'entreprise et de placement soient basées sur une information pertinente. Pour le compte des investisseurs participants, une demande annuelle de renseignements est

envoyée à plus de 3 000 sociétés du monde entier, pour savoir comment elles gèrent les risques et les occasions que présentent les changements climatiques dans le cadre de leur exploitation. Le questionnaire cherche également à obtenir des données quantitatives sur des questions comme la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif du CDPW est de faire en sorte que la divulgation d'information pertinente, systématique et comparable sur l'eau devienne une pratique d'affaires courante à l'échelle mondiale, permettant aux investisseurs, aux sociétés et aux autres parties intéressées de placer ces données au cœur de leur prise de décision.

En 2011, GPTD s'est joint aux autres membres du CDP pour collaborer avec des sociétés déclarantes précises et soutenir une meilleure diffusion de l'information. Dans le cas de CDP Water, GPTD a participé avec une autre société à l'amélioration du questionnaire. GPTD a en outre pris part à Carbon Action, une initiative qui incite les sociétés à investir dans des activités de réduction de gaz à effet de serre assorties d'un délai de récupération satisfaisant.

4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

En 2011, nous avons continué de demander aux sous-conseillers de nous expliquer comment ils intègrent les questions ESG dans leur analyse de placement et, s'ils ne le font pas, comment ils tiennent compte des incidences des questions ESG sur la valeur actionnariale à long terme.

Nous avons également tenu des rencontres régulières avec des courtiers qui exécutent des recherches sur les questions ESG. Nous profitons de ces rencontres pour échanger des idées et créer un réseau dans le secteur de l'investissement durable. Nous avons aussi appuyé une augmentation des travaux de recherche sur ces questions qui seraient mis à la disposition des investisseurs, par l'octroi d'un plus grand nombre de voix aux maisons de courtage qui s'y intéressent de plus près.

Au cours de l'année 2011, GPTD a collaboré avec la Bourse de Toronto, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la Commission de valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique afin de concevoir et de conduire des ateliers destinés aux sociétés ouvertes canadiennes à Toronto, à Calgary et à Vancouver portant sur la diffusion d'information appropriée sur les questions environnementales et sociales. Les ateliers ont été très bien accueillis dans les trois villes. GPTD s'est particulièrement intéressée à la question majeure de l'importance relative.

GPTD s'est aussi joint à d'autres signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PIR-NU) pour participer à l'initiative Sustainable Stock Exchange, qui invite les Bourses à s'efforcer d'obtenir une meilleure divulgation de l'information sur le développement durable de la part de leurs parties prenantes. GPTD a également participé avec d'autres investisseurs à une rencontre avec le TMX pour discuter de leur réponse à cette initiative.

5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Nous participons à plusieurs initiatives qui facilitent l'action collective, dont le CDP, le CDPW et la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises (CCSGE).

La vocation de la CCSGE est de soutenir de saines pratiques de gouvernance dans les sociétés ouvertes canadiennes ainsi que l'amélioration du contexte réglementaire pour concilier le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et de la direction avec ceux des actionnaires et favoriser l'efficacité et l'efficacités des marchés financiers canadiens. La CCSGE a notamment pour but de collaborer avec les sociétés et les

responsables des politiques pour veiller à ce que les sociétés ouvertes canadiennes soient dotées de saines pratiques de gouvernance et d'un cadre réglementaire solide. Au nom des membres de la CCSGE, dont GPTD fait également partie, le personnel de la CCSGE est entré en contact avec environ 57 entreprises canadiennes en 2011 relativement à diverses questions portant sur la gouvernance. Le chef de la direction de GPTD est membre du conseil d'administration de la CCSGE.

6. Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Non seulement avons-nous remis, auprès du secrétariat responsable des PIR, de nombreux rapports, mais nous avons également préparé le présent document, pour vous aider à bien comprendre la relation entre nos activités de 2011 et les Principes pour l'investissement responsable. Nos rapports concernant le vote par procuration, qui sont disponibles à l'adresse www.tdam.com, décrivent les votes que nous avons exprimés à des assemblées de sociétés où l'on a traité de questions ESG, au cours des douze mois ayant pris fin le 30 juin.

À propos de Gestion de Placements TD :

Gestion de Placements TD exerce ses activités sous le nom de Gestion de Placements TD Inc. au Canada et de TDAM USA Inc. aux États-Unis. Gestion de Placements TD est un gestionnaire de placements très diversifié qui occupe une place importante dans les domaines de la gestion active, quantitative et passive. Gestion de Placements TD inc. et TDAM USA Inc. sont toutes deux des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

^{MD}/Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.